

## COMPTE-RENDU COMITE SYNDICAL

**VENDREDI 16 MAI 2008**

Le Comité Syndical, légalement convoqué le 5 Mai 2008, s'est réuni, au Centre Culturel  
« Auditorium Mozart », le Vendredi seize Mai deux mille huit à vingt heures.

<b>Nombre de délégués :</b>	<b>78</b>	<b>Nombre de délégués présents :</b>
<b>Quorum :</b>	<b>40</b>	<b>Nombre de pouvoirs :</b>

### **Etaient Présents :**

**Délégués Titulaires :** M. Jean-Yves HUET (AMANLIS) – M. Julien GUYARD (ARBRISSEL) – M. HUCHET Hubert (ARGENTRE DU PLESSIS) – M. Guy PLASSIER (AVAILLES SUR SEICHE) – M. Guy DUPLAT (BALAZE) – M. Pierre LESAGE (BOISTRUDAN) – M. Mickaël LEFEUVRE (BREAL SOUS VITRE) – M. Patrick ROBERT (BRIE) - M. Jean-Pierre RENAULT (CHAMPEAUX) - M. Alain HERVAGault (CHANCE) – M. Alain LANDEAU, M. Guy MEVEL (CHATEAUBOURG) – Mme Marielle DEPORT, M. Serge CARBONNEL (CHÂTEAUGIRON) – M. Jean-Claude MEURET (CHELUN) – M. Luc GALLARD (COËSMES) – M. Michel BOUVIER (CORNILLE) - M. Francis TOUCHAIS (DOMAGNE) – M. Christian OLIVIER (DOMALAIN) – M. André LELIEVRE (DOMALAIN) – M. Joseph LOISEAU (DROUGES) - M. Alain BRIZARD (EANCE) – M. Philippe DEBROIZE (ESSE) – M. Gérard LANDEAU (ETRELLES) – M. Jean-Claude HAMON (FORGES LA FORÊT) - M. Yves HISOPE (GENNES SUR SEICHE) – Mme Isabelle CEZE (JANZE) – M. Pierre PLANCHAIS (LA CHAPELLE ERBREE) - M. Jean-Michel ROUSSEAU, M. Amand LETORT (LA GUERCHE DE BRETAGNE) – M. Jean-Paul GUESDON (LA SELLE GUERCHaise) - M. André REUCHERON (LANDAVRAN) – M. Jérémie LEMESLE (LE PERTRE) - M. Jean-Louis COCAULT (LE THEIL DE BRETAGNE) – M. Henri MOUTON (LOUVIGNE DE BAIS) - M. Denis PELHATE (MARCILLE-ROBERT) – M. Jean-Yves PAIN (MARPIRE) - M. Christian STEPHAN (MONDEVERT) – M. Paul GARRAULT (MONTAUTOUR) - M. Gwénaél COQUELIN (MONTREUIL DES LANDES) – M. Jean-Pierre DAUPHIN (MONTREUIL SOUS PEROUSE) – Mme Nicole ORHAN (MOULINS) – M. Philippe ESNAULT (MOUTIERS) – M. Denis GATEL (OSSE) – M. Alain TESSIER (PIRE SUR SEICHE) - Mme MARIE Marie-Odile (RANNEE) - M. Bernard PELTIER (RETIERS) – M. Alain JOURDREN (SERVON SUR VILAINE) - M. Albert GUYON (ST AUBIN DES LANDES) - M. Daniel MARCHAND (ST AUBIN DU PAVAIL) – M. Sylvain AUBERT (ST CHRISTOPHE DES BOIS) – M. Pascal LEGROS (ST DIDIER) – M. Michel LE GUEN (ST GERMAIN DU PINEL) – Mme Christèle GUILLET (ST JEAN SUR VILAINE) – M. Raymond BORDIER (SAINT M'HERVE) - M. Arsène HOUSSAIS (STE COLOMBE) – M. Jacques LAINE (THOURIE) – M. Claude MAIGRET (VERGEAL) - M. Albert MARTINAIS (VISSEICHE) – M. Michel PERRET, M. Anthony MOREL, Mme Marie-Jo BUSSON (VITRE).

**Délégués suppléants :** M. Bernard GUAIS (BRIELLES) – M. Yvon AUBRY (JANZE) – M. Patrick HENRY (MARTIGNE-FERCHAUD) – Mme Marie-Françoise BRAULT (PRINCE) – M. Jean-Michel BOISNARD (RETIERS) - M. Anthony GENOUEL (TALLIS) –

**Pouvoir :** M. Louis BENARD (ERBREE, pouvoir donné à M. Hubert HUCHET pour les votes à bulletin secret)

**Président de séance :** M. Christian OLIVIER (DOMALAIN)

**Etaient également à la réunion :** M. Denis HUARD (BREAL SOUS VITRE) – M. Yves FAUVEL (CHAMPEAUX) – M. Bernard PANAGET (OSSE) – Mme Bernadette MARTIN (ST JEAN SUR VILAINE) – M. Paul GIONNET (VERGEAL) – M. Patrice JOUVIN, M. Dominique DALIBON (BOURGON) – M. Loïc VIERE (LAUNAY VILLIERS) - M. Pierre DESPRES (Président C.C. du PAYS GUERCHAIS) - M. Pierre BRÉRET (VITRE COMMUNAUTE) – M. Gérard INESTA (Trésorier Principal) – Mlle DOUABLIN Nadège, Mme PHRANND Christèle, Mlle MEYNARD Magali, Mlle MORILLE Anne, M. BESNIER David, M. GIEUX Ludovic (Comité du Sud Est) -

**Excusés :** Mme Françoise GATEL (COMMUNAUTE DE COMMUNES DU PAYS DE LA ROCHE AUX MARAIS) - M. Pierre MEHAIGNERIE (VITRE COMMUNAUTE) – M. Rémy JEULAND (ARGENTRE DU PLESSIS) - M. MARIS (BRIELLES) – M. Louis BENARD (ERBREE) - Mme Marie-Paule DESPRES (MARTIGNE-FERCHAUD) - M. Jean-Luc DELAUNAY, M. Jean-Manuel DEPLANO (MECE) – Mme Christine HAIGRON, M. GUYON (POCE LES BOIS) – M. Gabriel LAGOUTE (PRINCE) - M. Thierry RESTIF (RETIERS) - M. François VERGER (TALLIS) – M. Yannick FOUET (TORCE) -

## A- ELECTION DU PRESIDENT

*Vu le code général des collectivités territoriales, notamment l'article 5211-2  
Vu l'arrêté inter-préfectoral du 30 décembre 2002 portant modification des statuts du SMICTOM,*

*La séance est ouverte sous la présidence du M. Paul MEHAIGNERIE, Président sortant, qui procède à l'appel nominal des nouveaux membres, constituant le Comité syndical du SMICTOM du Sud Est et les déclare installés dans leurs fonctions de délégués.*

*M. Paul GARRAULT, Délégué titulaire de Montautour, doyen d'âge parmi les délégués du SMICTOM préside la suite de cette séance assisté de M. Christian OLIVIER, secrétaire de séance, en vue de l'élection du Président. Le bureau de vote est constitué d'un représentant de chaque communauté de communes ou d'agglomération :  
M. Bernard PELTIER (Communauté de communes du Pays de la Roche aux fées),  
M. Pascal LEGROS (Vitré Communauté),  
Mme Marielle DEPORT (Communauté de communes du Pays de Châteaugiron),  
M. Amand LETORT (Communauté de communes du Pays Guerchais).*

*Il est dès lors procédé aux opérations de vote dans les conditions réglementaires.*

*Deux candidats se déclarent candidats à la présidence :*

*M. Yves HISOPE, Délégué titulaire de Gennes sur seiche,  
M. Jean-Michel ROUSSEAU, Délégué titulaire de La Guerche de Bretagne, Vice-Président sortant.*

*M. Paul GARRAULT demande à chacun des candidats de s'exprimer.*

*M. Yves HISOPE se présente :*

*« Je m'appelle Yves HISOPE, j'ai 63 ans. Je suis retraité de la fonction publique territoriale et Maire de Gennes sur seiche depuis 2001.*

*Pourquoi suis-je candidat ?*

*J'ai un long vécu avec le SMICTOM où de 1974 à 1997 sous les présidences de M. Jean BOURDAIS, M. Auguste FAUVEL, et M. Paul MEHAIGNERIE, j'ai assuré les fonctions de secrétaire administratif.*

*Oublions le passé et parlons avenir.*

*Président pour quels projets ?*

*Les actions à mener collectivement doivent à mon sens trouver un juste milieu entre solution idéale et solution réalisable.*

*Si l'écologie doit être présente dans toutes les décisions, l'économie ne doit pas être oubliée.*

*A mon sens et à ma connaissance, plusieurs dossiers au cours du prochain mandat devront être ouverts.*

*En premier lieu, je pense à un problème récurrent, un problème de fiscalité lié à la taxation de certaines entreprises commerciales n'utilisant pas les services du SMICTOM.*

*En deuxième chantier, le contrat concernant les déchets verts se termine dans 2 ou 3 ans. Il nous faudra trouver le meilleur moyen de traiter ces déchets à un coût économique acceptable.*

*Troisième chantier, il serait intéressant de réfléchir à la mise en place sur le territoire du syndicat d'une recyclerie. Aujourd'hui, les objets à recycler sont transférés sur Rennes.*

*Quatrième chantier, et certainement le plus difficile. Lors de la dernière réunion, le Président a dit que la durée de vie de l'usine de traitement de la Haie Robert était d'environ 10 ans. Ce qui veut dire qu'à l'horizon 2018, il nous faudra trouver la meilleure solution pour traiter les déchets, mais aussi l'endroit qui convient. Et l'on voit aujourd'hui que les déchets, personne n'en veut.*

*Quelle organisation faut-il mettre en place ?*

*Si vous m'accordez vos suffrages, je proposerai à l'Assemblée de porter à 10 le nombre de vice-présidents au lieu de 8 comme actuellement.*

*Pourquoi ce choix ? Les populations de certaines communautés ont progressé de manière importante et il me semble qu'un vice-président par tranche de 10 000 habitants serait raisonnable. A cette donnée numérique, j'ajouterais une proposition de représentation géographique pour une gestion au plus près du terrain. Si vous l'acceptez tout à l'heure, je proposerai un vice-président représentant la communauté de communes du Pays Guerchais, 2 vice-présidents issus de la Communauté de communes du Pays de Châteaugiron, 2 vice-présidents représentant la Communauté de communes du Pays de la Roche aux Fées, 5 vice-présidents issus de Vitré agglomération. Ces vice-présidents seront vos interlocuteurs privilégiés pour tout problème de collecte, ou de fonctionnement des déchetteries de son secteur.*

*Enfin, j'en termine. Il faut poursuivre la communication pour obtenir une réduction maximale des déchets à la source.*

*Et par ailleurs nous devons mener à bien les projets présentés par l'équipe précédente. Je pense en particulier à l'extension de la déchetterie de Janzé, et à la création d'une nouvelle déchetterie à Noyal sur Vilaine. Merci de votre écoute. Si vous avez des questions à poser et que je peux y répondre. »*

*M. Jean-Michel ROUSSEAU se présente :*

*« Bonsoir à tous. Je m'appelle Jean-Michel ROUSSEAU, j'ai 47 ans. Je suis professeur de technologie en collège. Je suis élu à la Guerche de Bretagne depuis 1989, adjoint au maire depuis 1995, délégué communautaire en 1992 à la création de la CCPG, et vice-président du SMICTOM depuis 1995 où j'ai pu à ce titre assouvir ma passion pour le développement durable en m'impliquant de façon importante dans la Commission « collecte » que je présidais. C'est à ce titre là que je souhaite poursuivre mon parcours au sein du SMICTOM et que je me présente devant ce nouveau suffrage. Est-ce que vous avez des questions ? Mon projet est de poursuivre le travail que l'on a entamé, et ce que l'on a décidé durant le mandat précédent. »*

M. Paul GARRAULT propose de procéder au déroulement du vote à bulletins secrets.

Le dépouillement des bulletins étant terminé, M. GARRAULT donne le résultat des votes :

Nombre de votants : 69 (68 présents + 1 pouvoir)  
Nombre de bulletins : 69  
Abstention : 0  
Bulletins nuls ou blancs : 1  
Suffrages exprimés : 68

**Yves HISOPE a obtenu : 53 voix**

Jean-Michel ROUSSEAU a obtenu : 15 voix

**A la majorité absolue, Monsieur Yves HISOPE est élu Président du SMICTOM du Sud Est et est installé dans ses fonctions.**

M. Yves HISOPE remercie l'Assemblée :

*« Je dois vous dire un grand remerciement pour votre confiance. J'espère que je ne trahirai pas le programme que je vous ai présenté et que nous mènerons à bien ensemble le problème des déchets ménagers.*

*Avant de passer à l'ordre du jour, je veux en premier lieu remercier l'équipe sortante, et son Président M. Paul MEHAIGNERIE pour deux points :*

*- L'outil, la qualité excellente de l'outil qui est aujourd'hui à notre disposition. Récemment, on rappelait que la CLIS, n'a jamais émis d'avis défavorable ou de remarques négatives.*

*- Le deuxième point, et qui n'est pas le moindre, et je salue le nouveau trésorier qui vient d'arriver et qui remplace M. ROUVRAIS, on a des finances qui sont aujourd'hui en bon état. A nous, de les maintenir dans ce même niveau, de manière à pouvoir aborder de manière très sereine ce nouvel équipement.»*

M. Le Président reprend l'ordre du jour.

## **B- DETERMINATION DU NOMBRE DE VICE-PRESIDENTS**

*LE PRESIDENT EXPOSE :*

*La population sur certaines communautés de communes et d'agglomération a progressé de manière importante depuis quelques années.*

*Le syndicat dessert aujourd'hui une population d'environ 115 000 habitants.*

*Compte tenu de cette évolution, je propose de porter le nombre de vice-présidents à 10, afin d'avoir une représentation d'un vice-président par tranche de 10 000 habitants.*

*M. Le Président indique que son souhait, il le verra avec les nouveaux élus, est de maintenir l'enveloppe financière dans le même volume qu'elle est aujourd'hui.*

*LE PRESIDENT DEMANDE AU COMITE SYNDICAL DE SE PRONONCER SUR CETTE PROPOSITION.*

**Au vu des éléments présentés et après en avoir délibéré, Le COMITE SYNDICAL, à la majorité des membres présents, décide de fixer le nombre de Vice-Président à 10.**

*LE PRESIDENT EXPOSE :*

*Pour une gestion au plus près du terrain, la répartition géographique des 10 vice-présidents pourrait être liée à la population de chaque communauté, soit :*

- ★ 1 vice-président représentant la Communauté de communes du Pays Guerchais,
- ★ 2 vice-présidents représentant la Communauté de communes du Pays de Châteaugiron,
- ★ 2 vice-présidents représentant la Communauté de communes du Pays de la Roche aux fées,
- ★ 5 vice-présidents représentant Vitré Communauté.

*LE PRESIDENT DEMANDE AU COMITE SYNDICAL DE SE PRONONCER SUR CETTE PROPOSITION.*

**Au vu des éléments présentés et après en avoir délibéré, Le COMITE SYNDICAL, à l'unanimité des membres présents, ADOPTE la proposition du Président.**

## C- ELECTION DES VICE-PRESIDENTS

*Vu le code général des collectivités territoriales, notamment l'article 5211-2,*

### **Election du 1<sup>er</sup> Vice-Président :**

M. Le Président invite les candidats au poste de 1<sup>er</sup> Vice-Président à se déclarer.

M. Jean-Michel ROUSSEAU, Délégué titulaire de La Guerche de Bretagne, Vice-Président sortant, se déclare candidat. (Communauté de Communes du Pays Guerchais)

Il est procédé au déroulement du vote à bulletins secrets.

Le dépouillement des bulletins de vote dégage le résultat suivant :

Nombre de votants : 69 (68 présents + 1 pouvoir)  
Nombre de bulletins : 69  
Abstention : 0  
Bulletins nuls ou blancs : 10  
Suffrages exprimés : 59

**Jean-Michel ROUSSEAU a obtenu : 59 voix**

**A la majorité absolue, Monsieur Jean-Michel ROUSSEAU est élu 1<sup>ER</sup> Vice-Président du SMICTOM du Sud Est et est installé dans ses fonctions.**

### **Election du 2<sup>ème</sup> Vice-Président :**

M. Le Président invite les candidats au poste de 2<sup>ème</sup> Vice-Président à se déclarer.

M. Hubert HUCHET, Délégué titulaire d'Argentré du Plessis, Vice-Président sortant, se déclare candidat. (Communauté d'Agglomération : Vitré Communauté)

Il est procédé au déroulement du vote à bulletins secrets.

Le dépouillement des bulletins de vote dégage le résultat suivant :

Nombre de votants : 69 (68 présents + 1 pouvoir)  
Nombre de bulletins : 69  
Abstention : 0  
Bulletins nuls ou blancs : 3  
Suffrages exprimés : 66

**Hubert HUCHET a obtenu : 66 voix**

**A la majorité absolue, Monsieur Hubert HUCHET est élu 2<sup>ème</sup> Vice-Président et est installé dans ses fonctions.**

**Election du 3<sup>ème</sup> Vice-Président :**

M. Le Président invite les candidats au poste de 3<sup>ème</sup> Vice-Président à se déclarer.

M. André LELIEVRE, Maire-Délégué titulaire de Domloup, Vice-Président sortant, se déclare candidat. (Communauté de communes du Pays de Châteaugiron)

Il est procédé au déroulement du vote à bulletins secrets.

Le dépouillement des bulletins de vote dégage le résultat suivant :

Nombre de votants : 69 (68 présents + 1 pouvoir)

Nombre de bulletins : 69

Abstention : 0

Bulletins nuls ou blancs : 2

Suffrages exprimés : 67

**André LELIEVRE a obtenu : 67 voix**

**A la majorité absolue, Monsieur André LELIEVRE est élu 3<sup>ème</sup> Vice-Président du SMICTOM du Sud Est et est installé dans ses fonctions.**

**Election du 4<sup>ème</sup> Vice-Président :**

M. Le Président invite les candidats au poste de 4<sup>ème</sup> Vice-Président à se déclarer.

M. Jean-Pierre DAUPHIN, Délégué titulaire de Montreuil sous Pérouse, Vice-Président sortant, se déclare candidat. (Communauté d'Agglomération : Vitré Communauté)

Il est procédé au déroulement du vote à bulletins secrets.

Le dépouillement des bulletins de vote dégage le résultat suivant :

Nombre de votants : 69 (68 présents + 1 pouvoir)

Nombre de bulletins : 69

Abstention : 0

Bulletins nuls ou blancs : 5

Suffrages exprimés : 64

**Jean-Pierre DAUPHIN a obtenu : 64 voix**

**A la majorité absolue, Monsieur Jean-Pierre DAUPHIN est élu 4<sup>ème</sup> Vice-Président du SMICTOM du Sud Est et est installé dans ses fonctions.**

**Election du 5<sup>ème</sup> Vice-Président :**

M. Le Président invite les candidats au poste de 5<sup>ème</sup> Vice-Président à se déclarer.

M. Allain TESSIER, Délégué titulaire de Piré sur seiche, se déclare candidat. (Communauté de communes du Pays de la Roche aux Féés)

Il est procédé au déroulement du vote à bulletins secrets.

Le dépouillement des bulletins de vote dégage le résultat suivant :

Nombre de votants : 69 (68 présents + 1 pouvoir)

Nombre de bulletins : 69

Abstention : 0

Bulletins nuls ou blancs : 1

Suffrages exprimés : 68

**Allain TESSIER a obtenu : 68 voix**

**A la majorité absolue, Monsieur Allain TESSIER est élu 5<sup>ème</sup> Vice-Président du S  
installé dans ses fonctions.**

**Election du 6<sup>ème</sup> Vice-Président :**

M. Le Président invite les candidats au poste de 6<sup>ème</sup> Vice-Président à se déclarer.

M. Christian STEPHAN, Délégué titulaire de Mondevert, se déclare candidat. (Communauté d'Agglomération : Vitré Communauté)

Il est procédé au déroulement du vote à bulletins secrets.

Le dépouillement des bulletins de vote dégage le résultat suivant :

Nombre de votants : 69 (68 présents + 1 pouvoir)

Nombre de bulletins : 69

Abstention : 0

Bulletins nuls ou blancs : 0

Suffrages exprimés : 69

**Christian STEPHAN a obtenu : 69 voix**

**A la majorité absolue, Monsieur Christian STEPHAN est élu 6<sup>ème</sup> Vice-Président du SMICTOM du Sud Est et est installé dans ses fonctions.**

**Election du 7<sup>ème</sup> Vice-Président :**

M. Le Président invite les candidats au poste de 7<sup>ème</sup> Vice-Président à se déclarer.

M. André LELIEVRE présente la candidature de M. Serge CARBONNEL, Délégué titulaire de Châteaugiron. (Communauté de communes du Pays de Châteaugiron)

Il est procédé au déroulement du vote à bulletins secrets.

Le dépouillement des bulletins de vote dégage le résultat suivant :

Nombre de votants : 69 (68 présents + 1 pouvoir)

Nombre de bulletins : 69

Abstention : 0

Bulletins nuls ou blancs : 2

Suffrages exprimés : 67

**Serge CARBONNEL a obtenu : 67 voix**

**A la majorité absolue, Monsieur Serge CARBONNEL est élu 7<sup>ème</sup> Vice-Président du SMICTOM du Sud Est et est installé dans ses fonctions.**

**Election du 8<sup>ème</sup> Vice-Président :**

M. Le Président invite les candidats au poste de 8<sup>ème</sup> Vice-Président à se déclarer.

M. Francis TOUCHAIS, Maire de Chaumeré-Délégué titulaire de Domagné, Vice-Président sortant se déclare candidat. (Communauté d'Agglomération : Vitré Communauté)

Il est procédé au déroulement du vote à bulletins secrets.

Le dépouillement des bulletins de vote dégage le résultat suivant :

Nombre de votants : 69 (68 présents + 1 pouvoir)

Nombre de bulletins : 69

Abstention : 0

Bulletins nuls ou blancs : 3

*Suffrages exprimés : 66*

**Francis TOUCHAIS a obtenu : 66 voix**

**A la majorité absolue, Monsieur Francis TOUCHAIS est élu 8<sup>ème</sup> Vice-Président et est installé dans ses fonctions.**

---

**Election du 9<sup>ème</sup> Vice-Président :**

M. Le Président invite les candidats au poste de 9<sup>ème</sup> Vice-Président à se déclarer.

M. Patrick ROBERT, Délégué titulaire de Brie, se déclare candidat. (Communauté de Communes du Pays de la Roche aux Fées)

Il est procédé au déroulement du vote à bulletins secrets.

Le dépouillement des bulletins de vote dégage le résultat suivant :

Nombre de votants : 69 (68 présents + 1 pouvoir)

Nombre de bulletins : 69

Abstention : 0

Bulletins nuls ou blancs : 1

Suffrages exprimés : 68

**Patrick ROBERT a obtenu : 68 voix**

**A la majorité absolue, Monsieur Patrick ROBERT est élu 9<sup>ème</sup> Vice-Président du SMICTOM du Sud Est et est installé dans ses fonctions.**

**Election du 10<sup>ème</sup> Vice-Président :**

M. Le Président invite les candidats au poste de 10<sup>ème</sup> Vice-Président à se déclarer.

M. Anthony MOREL, Délégué titulaire de Vitré, se déclare candidat. (Communauté d'Agglomération : Vitré Communauté)

Il est procédé au déroulement du vote à bulletins secrets.

Le dépouillement des bulletins de vote dégage le résultat suivant :

Nombre de votants : 69 (68 présents + 1 pouvoir)

Nombre de bulletins : 69

Abstention : 0

Bulletins nuls ou blancs : 2

Suffrages exprimés : 67

**Anthony MOREL a obtenu : 66 voix**

Marie-Odile MARIE a obtenu : 1 voix

**A la majorité absolue, Monsieur Anthony MOREL est élu 10<sup>ème</sup> Vice-Président du SMICTOM du Sud Est et est installé dans ses fonctions.**

*Durant les dépouillements, M. Yves HISOPE demande à M. David BESNIER, présenter le territoire syndical, puis le SMICTOM.*

*M. BESNIER explique que le Smictom est composé de 70 communes issues des 4 communautés d'agglomération – Communauté de communes du Pays Guerchais, du Pays de la Roche-Beaucourt, du Pays de la Haute-Loire, et de la Communauté de communes du Pays de la Haute-Loire, et de 4 communes clientes de la Communauté de communes du Pays de la Haute-Loire.*

*M. BESNIER indique que le Syndicat est propriétaire de l'ensemble de ses équipements :*

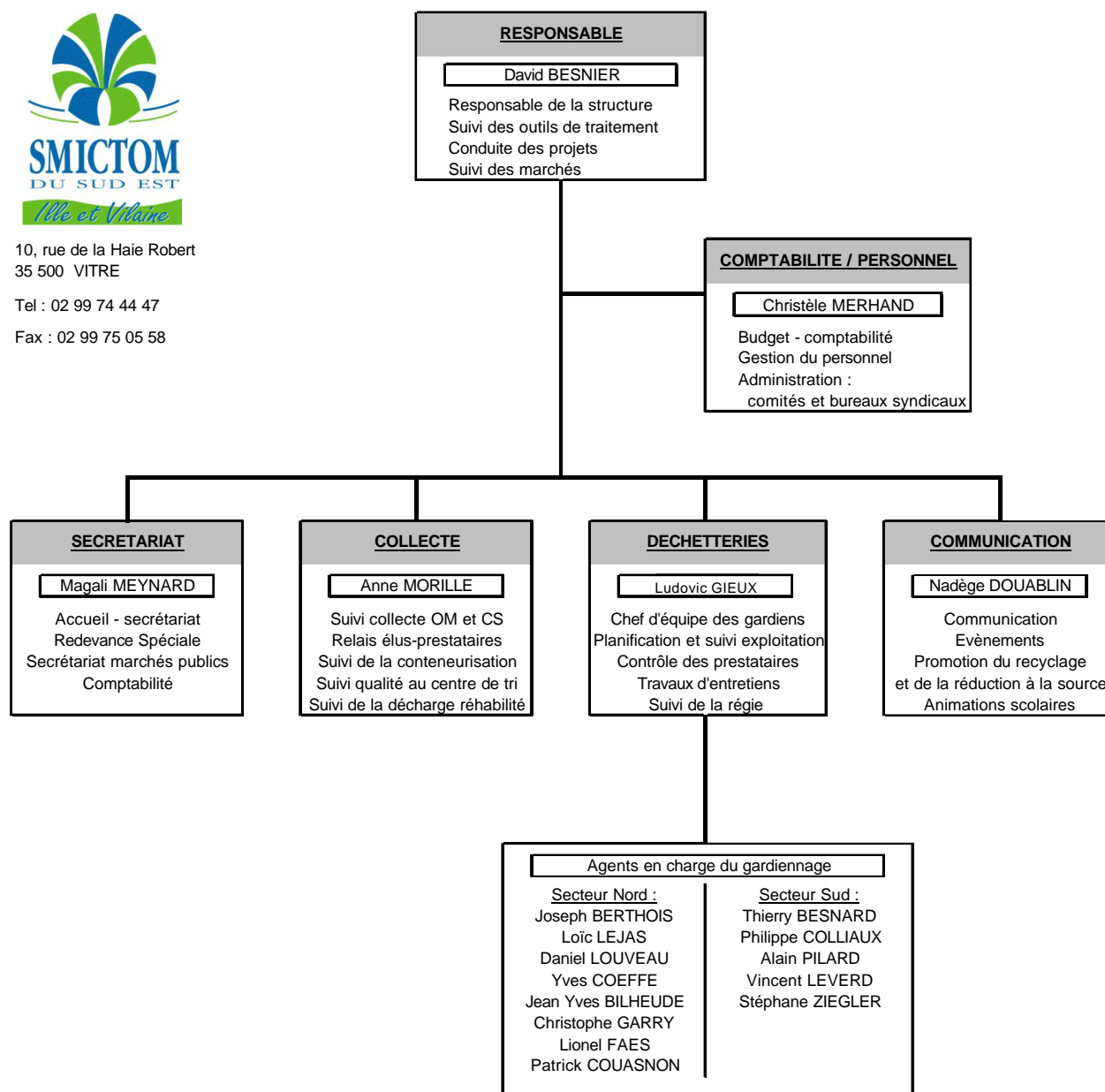
- le Centre de valorisation énergétique des déchets ménagers et assimilés,*
- le Centre de tri des déchets recyclables*
- les 11 déchetteries disposées sur l'ensemble du territoire : Martigné-Ferchaud, Retiers, Bais, Châteaubourg, Val d'izé, Châtillon en vendelais, Argentré du plessis, Châteaugiron, Bretagne, Vitré. Ce maillage de 11 déchetteries permet de couvrir l'ensemble du territoire.*
- un centre d'enfouissement technique réhabilité depuis 2000, le SMICTOM assure le suivi de cet équipement.*

*Le territoire du SMICTOM représente 109 191 habitants (base INSE 1999), la population est au total de environ 115 000 habitants.*

*Le SMICTOM dispose de plusieurs compétences autour de la gestion des déchets ménagers :*

- la conteneurisation : la collecte est assurée à l'aide de container individuel pour les ordures ménagères, également de containers pour la collecte sélective pour les habitats collectifs ou le regroupement. La collecte du verre est également effectuée en contenant. Pour la conteneurisation, le Syndicat a signé un marché de location-maintenance avec TEMACO. C'est une prestation intéressante, puisqu'elle permet une certaine souplesse par rapport à l'évolution des familles. Le parc compte 6 000 000 litres pour les ordures ménagères, et 2 000 000 litres pour la collecte sélective.*
- la collecte et le traitement par valorisation énergétique des ordures ménagères résiduelles : les ordures ménagères issues du bac gris sont déposés au Centre de valorisation énergétique des déchets ménagers de Vitré. Cet outil permet de traiter l'ensemble des déchets collectés sur le SMICTOM. Le CVED permet de traiter 25 000 tonnes de déchets ménagers par an, et produit de la vapeur utilisée par les COOPER et KERVALIS situés au voisinage de l'usine. Le CVED permet également de produire de l'électricité qui va couvrir plus de 80% de la consommation de l'usine. On parle de Centre de valorisation, puisqu'en traitant les ordures ménagères, on en tire de la vapeur vendue aux industriels. Le Centre fonctionne en auto-consommation pour l'électricité. Les cendres sont aussi valorisées chez Secheval, sous-couche de voirie pour les accès de leur centre d'enfouissement technique. La ferraille que l'on récupère à la sortie du four est valorisée et recyclée chez PréferNord à Rouen.*
- la collecte sélective effectuée sur le secteur en sacs de tri jaunes, en mélange, à la fois des emballages ménagers recyclables, et les journaux, revues, et magazines.*
- la collecte sélective du verre effectuée en point de regroupement en milieu rural, et en caissettes de tri au porte à porte dans le bourg de certaines agglomérations plus importantes. Ces déchets sont acheminés vers le Centre de tri et triés sur le secteur. Ce qui permet de limiter les kilomètres parcourus et l'impact environnemental du transport des déchets. Les déchets sont triés et conditionnés au Centre de tri, et partent ensuite vers les filières de recyclage. Ils sont revendus aujourd'hui comme des matières premières, avec des chartes à respecter en terme de qualité.*
- l'exploitation des onze déchetteries : le SMICTOM a délégué la prestation de rotation des collectes et de traitement des déchets à diverses sociétés-prestataires mais a conservé la gestion du haut de quai : surveillance, gardiennage et entretien en régie. Nous avons aujourd'hui 13 agents d'accueil en déchetterie qui font partie du SMICTOM. L'exploitation des déchetteries : c'est à peu près 25 000 Tonnes de déchets qui y sont collectés. Plusieurs filières sont en place : cartons, ferraille, encombrants, incinérables, gravats, bois, déchets verts, déchets d'équipements électriques et électroniques, déchets ménagers spéciaux.*

*M. David BESNIER présente ensuite la structure :*



Pendant les dépouillements, M. Le Président propose de diffuser le film réalisé sur le SMICTOM en 2007. M. Le Président demande à M. LELIEVRE, Vice-Président en charge de la Communication lors du précédent mandat de dire quelques mots sur la communication.

M. LELIEVRE indique que la Communication est un domaine important dans le cadre de l'information sur le tri sélectif.

Le Syndicat dispose de trois outils importants en terme de communication : l'Echo du tri qui paraît deux fois par an, le film qui vient d'être diffusé et qui est disponible au SMICTOM. M. LELIEVRE invite toutes les communes à diffuser ce film lors des différentes manifestations, tel que l'accueil des nouveaux habitants, ou les réunions à thème sur le développement durable ou l'écologie. Le syndicat a également mis en ligne un site qui vient compléter cette information : [www.smictom-sudest35.fr](http://www.smictom-sudest35.fr)

M. LELIEVRE ajoute que la commission « communication » est une phase importante dans le fonctionnement du SMICTOM, il ne faut pas hésiter à la rejoindre.

M. HISOPE invite l'assemblée à se manifester pour toutes questions portant sur la collecte, ou sur les déchetteries.

Un délégué souhaiterait avoir des précisions sur le projet de déchetterie évoqué sur le secteur de Noyal sur Vilaine.

M. DAUPHIN indique que le site a été choisi sur Noyal sur vilaine. Les travaux sont prévus en 2008, et l'ouverture en 2009.

M. LELIEVRE précise que le site choisi se trouve dans la zone industrielle de Noyal sur vilaine, en relation avec le SMICTOM, et la Communauté de communes du Pays de Rennes. Ce site permettra de soulager la déchetterie de Châteaugiron saturée.

M. DAUPHIN ajoute qu'actuellement les usagers de Rennes Métropole viennent à Châteaugiron (notamment Nouvoitou), les habitants de Noyal sur Vilaine quant à eux termineront par la suite, lorsque chacun disposera de ses déchetteries.

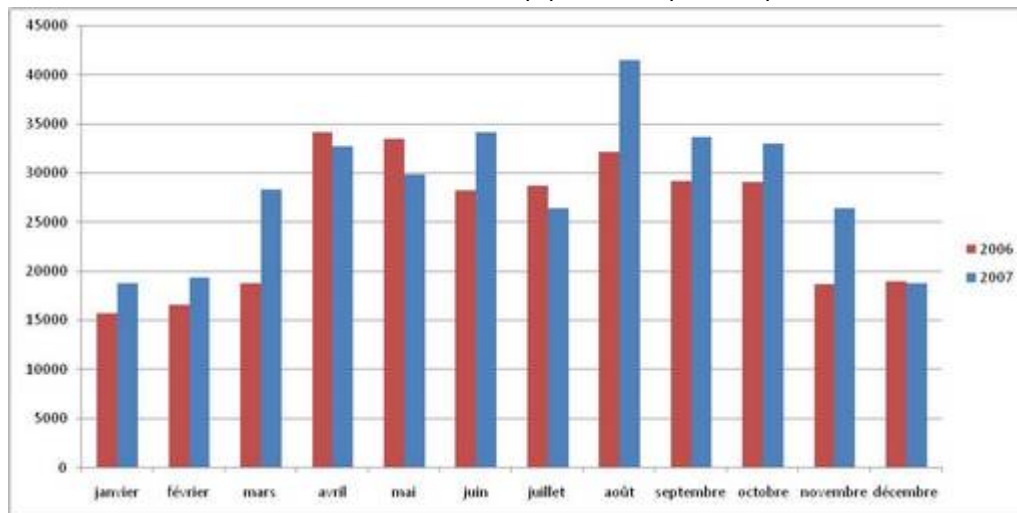
M. HISOPE informe l'assemblée que le Bureau Syndical proposera probablement d'envoyer des délégués, une visite des installations de Vitré : du Centre de tri, du Centre de valorisation des déchets ménagers, et de la déchetterie.

M. BESNIER indique que le SMICTOM organise des visites du Centre de tri et du Centre énergétique des déchets ménagers et assimilés pour les écoles.

M. HISOPE demande si la collecte s'est bien passée malgré les nombreux jours fériés particuliers de l'Assemblée.

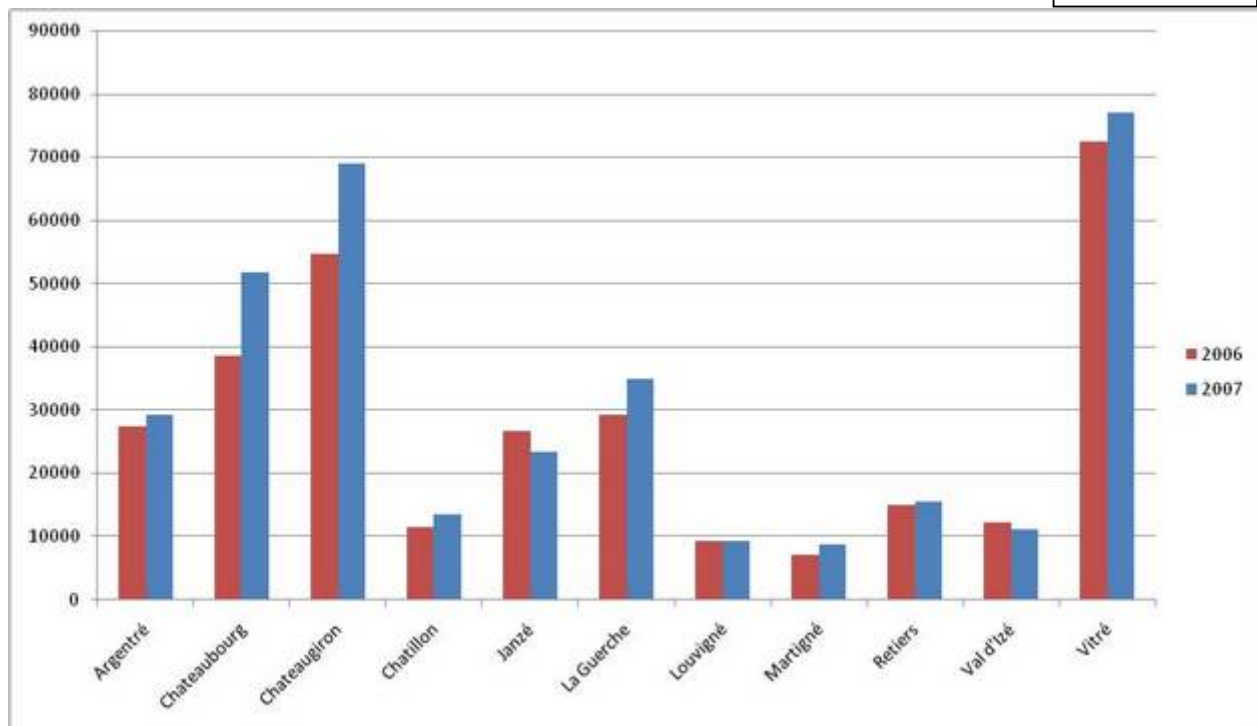
M. BESNIER informe que Mlle DOUABLIN va passer dans l'Assemblée afin de prendre en photo pour la réalisation d'un trombinoscope. M. BESNIER propose aux délégués de communiquer leur adresse email pour la diffusion des informations.

M. HISOPE demande à M. BESNIER de présenter les tonnages reçus dans les déchetteries. M. BESNIER indique tout d'abord que le nombre de visites sur les 11 déchetteries s'élève à 343 en 2007. C'est un équipement en pleine explosion.



Fréquentation globale par mois

Fréquentation annuelle par site



*Les déchetteries en tonnage :*

2007	FERRAILLES	INCINERABLES	ENCOMBRANTS	DECHETS VERTS	BOIS	CARTONS	GRAVATS	TOTAL	%
ARGENTRE	154	152	303	1 074	85	75	413	<b>2 257</b>	8,27
CHATEAUBOURG	162	282	597	1 772	120	108	720	<b>3 762</b>	13,79
CHATEAUGIRON	304	362	827	2 270	265	155	1 025	<b>5 209</b>	19,09
CHATILLON EN V.	68	75	142	455	55	31	218	<b>1 043</b>	3,82
JANZE	209	239	428	908	146	108	600	<b>2 638</b>	9,67
LA GUERCHE	181	217	354	1 107	98	108	432	<b>2 497</b>	9,15
LOUVIGNE	92	80	228	245	38	28	217	<b>927</b>	3,40
MARTIGNE	67	62	120	262	35	29	155	<b>730</b>	2,67
RETIERS	126	113	247	604	69	51	345	<b>1 556</b>	5,70
VAL D'IZE	80	100	182	556	70	35	156	<b>1 179</b>	4,32
VITRE	287	441	842	2 550	262	234	873	<b>5 490</b>	20,12
<b>TOTAL 2007 :</b>	<b>1 729</b>	<b>2 124</b>	<b>4 269</b>	<b>11 804</b>	<b>1 243</b>	<b>964</b>	<b>5 154</b>	<b>27 287</b>	100,00

<b>TOTAL 2006</b>	<b>1 728</b>	<b>2 183</b>	<b>4 537</b>	<b>10 344</b>	<b>44</b>	<b>903</b>	<b>5 375</b>	<b>25 114</b>	
-------------------	--------------	--------------	--------------	---------------	-----------	------------	--------------	---------------	--

évolut° 2006/2007 :      0,03%      -2,72%      -5,90%      14,11%      6,80%      -4,11%      8,65%

PF Communales :		1 208
TOTAL DV 2007 :		13 011

TOTAL DV 2006 :		11 843
-----------------	--	--------

soit : 10%

- La ferraille est collectée par PASSENAUD, puis vendue.
- Les incinérables : ce sont tous les déchets pouvant brûler, et mesurant moins de 80 cm. Ils sont envoyés au C.V.E.D
- Les encombrants, à savoir tous les déchets ne pouvant pas brûler, et mesurant plus de 80 cm : ils sont envoyés enfouis chez Laval Services, en centre d'enfouissement de Classe 2.
- Les déchets verts sont en progression constante : ils sont acheminés vers la plate-forme de compostage d'Ecosys à Argentré du plessis.
- La filière bois a été mise en place en 2007, et a permis de substituer 1 243 tonnes d'encombrants par des bois ont été valorisés.
- La filière carton : les cartons sont compactés au Centre de tri, et vendus aux papetiers.
- Les gravats

M. HISOPE souligne l'importance des déchets verts, et la nécessité de trouver une solution au traitement de ces déchets.

M. HISOPE demande à M. BESNIER de parler de l'expérimentation menée à Martigné-ferchaud sur les déchets verts.

M. BESNIER explique que la commune de Martigné-Ferchaud s'est portée candidate pour expérimenter la gestion à la source de l'ensemble des déchets verts, et des déchets fermentescibles produits par une famille. 22 foyers se sont portés candidats, et se sont engagés à ne pas déposer de déchets verts en déchetterie, et à retirer la partie fermentescible de la poubelle grise. Les foyers pesaient chaque semaine la partie produite en déchets verts, et en déchets fermentescibles. Ils ont travaillé sur des méthodes de compostage, de broyage, afin de valoriser ces déchets chez eux.

Le bilan a été très positif : tous les déchets ont été valorisés. Environ 150kg par habitant et par an ont été retirés et valorisés sur place.

La valorisation a été une réussite, tant au niveau du compostage, que du broyage.

Les foyers ayant aujourd'hui pris l'habitude de valoriser leurs déchets, souhaitent aujourd'hui continuer. L'objectif du SMICTOM est de communiquer sur cette opération afin de sensibiliser les autres habitants.

Un délégué demande qu'elle a été l'augmentation de population entre 2006 et 2007, sachant que le tonnage en déchetterie a augmenté de 8%.

M. BESNIER répond que l'augmentation est estimée à environ 3%.

M. HISOPE précise que le chiffre de recensement de population pour toutes les communes sera connu au 1<sup>er</sup> janvier 2009. Pour les communes recensées il y a quatre ans, il s'agira d'une projection, mais il se rapprochera de la vérité. Des secteurs comme Châteaugiron, ont explosé en terme de population.

## D- GESTION DU PERSONNEL : Recrutement d'agents non titulaires pour des besoins occasionnels ou saisonniers

*Vu la loi n°84-53 du 26 Janvier 1984, portant dispositions statutaires relatives à la fonction publique territoriale, notamment son article 3, alinéa 2,*

M. HISOPE propose à M. ROUSSEAU de présenter ce point.

M. Jean-Michel ROUSSEAU, 1<sup>er</sup> Vice-Président expose :

Le SMICTOM compte aujourd'hui 20 agents, répartis selon différents services :  
13 agents assurent l'accueil en déchetterie, 1 agent assure l'entretien, 6 agents assurent les fonctions techniques et administratives.

Le SMICTOM est amené périodiquement à recruter des agents non-titulaires pour des besoins saisonniers ou occasionnels, notamment sur les déchetteries.

*AFIN DE FACILITER CES RECRUTEMENTS, IL VOUS EST PROPOSE D'AUTORISER LE PRESIDENT A PROCEDER AU RECRUTEMENT D'AGENTS NON TITULAIRES POUR DES BESOINS SAISONNIERS OU OCCASIONNELS QUAND CECI S'AVERE NECESSAIRE, ET CONFORMEMENT A LA LOI N°84-53 (ARTICLE 3, ALINEA 2),*

**Au vu des éléments présentés et après en avoir délibéré, Le COMITE SYNDICAL, à l'unanimité des membres présents, décide d'autoriser Le Président :**

- à procéder au recrutement d'agents non titulaires pour des besoins saisonniers ou occasionnels quand ceci s'avère nécessaire, et conformément à la loi n°84-53 (article 3, alinéa 2),
- à fixer leur rémunération,
- à leur verser une indemnité de congés payés correspondant à 10% du traitement brut, dans le cas où les congés ne pourraient être pris durant la période travaillée,
- à signer les arrêtés et tous documents nécessaires au recrutement.

## E- ADMINISTRATION GENERALE : Acquisition de matériel informatique

M. Jean-Michel ROUSSEAU, 1<sup>er</sup> Vice-Président expose :

Compte tenu de la vétusté de deux postes informatiques utilisés par les services administratifs, il est nécessaire de procéder à leur remplacement.

Vu les crédits inscrits au budget 2008,

Une consultation a donc été lancée selon la procédure adaptée :

- \* Date du lancement : 29/04/08
- \* Date de remise des offres : Mercredi 14 Mai 2008
- \* Montant estimatif : 4 000 € H.T.
- \* Trois entreprises ont été consultées et ont déposé une offre : Votre Bureau, Idéal Concept, et Sabaa Informatique.

M. ROUSSEAU demande à M. BESNIER de présenter l'analyse des offres.

### RESULTATS DE L'ANALYSE DES OFFRES :

M. BESNIER précise que comme le précisait le cahier des charges, il s'agit de remplacer deux postes vétustes, dont un est l'ordinateur central utilisé comme serveur. Sur l'ordinateur central, se trouve également en réseau les logiciels de comptabilité, facturation et paie.

Société	SABAA INFORMATIQUE	IDEAL CONCEPT	VOTRE BUREAU
Prix estimatif proposé (H.T)	2 087.00 €	1 712.85 €	2 264.00 €

SABAA INFORMATIQUE propose un ordinateur classique : disque dur 160GB, RAM : 2\*1Go,

Pour l'ordinateur utilisé comme serveur, SABAA INFORMATIQUE propose deux disques durs qui fonctionnent en miroir et qui permettent de palier à tous problèmes sur le serveur où sont stockées toutes les données.

IDEAL CONCEPT propose deux ordinateurs identiques sans tenir compte du serveur.

VOTRE BUREAU propose également deux ordinateurs identiques.

La différence entre IDEAL CONCEPT et SABAA INFORMATIQUE tient au deuxième disque dur proposé pour les besoins du serveur.

LE PRESIDENT DEMANDE AU COMITE SYNDICAL DE SE PRONONCER SUR LE

**Au vu des éléments présentés et après en avoir délibéré, Le COMITE SYNDICAL des membres présents, décide :**

- de retenir la Société SABAA INFORMATIQUE, dont l'offre reste technique et adaptée au profil recherché. La dépense sera inscrite au compte : 205 « charges de licences », et 2183 « matériel de bureau et matériel informatique ».
- d'autoriser Le Président à signer le devis à intervenir avec la Société SABAA pour l'acquisition de matériel informatique, aux conditions techniques et financières de la consultation, ainsi que tous documents s'y rapportant.

## F- FINANCES : Vote du Compte de Gestion 2007

M. Le Président accueille M. Gérard INESTA, Nouveau Trésorier Principal de Vitry et lui laisse la parole pour la présentation du compte de gestion 2007.

M. INESTA explique que le compte de gestion n'étant pas prêt au moment du vote du compte administratif, il n'a pu être voté. M. INESTA confirme que le compte de gestion est en tout point conforme avec le compte administratif.

M. INESTA présente les grandes masses du compte de gestion :

	BP 2007	CA 2007
<b>FONCTIONNEMENT</b>		
DEPENSES	10 075 725,00	9 578 597,36
RECETTES	9 322 146,11	9 726 588,39
<i>Résultat de l'exercice</i>		147 991,03
<i>Résultat reporté (N-1)</i>	753 578,89	753 578,89
<b>RESULTAT CUMULE</b>	<b>0,00</b>	<b>901 569,92</b>
<b>INVESTISSEMENT</b>		
DEPENSES	837 963,91	588 059,58
RECETTES	792 234,61	541 337,21
<i>Résultat de l'exercice</i>		-46 722,37
<i>Résultat reporté (N-1)</i>	45 729,30	45 729,30
<b>RESULTAT CUMULE</b>	<b>0,00</b>	<b>-993,07</b>

### FONCTIONNEMENT :

Dépenses de fonctionnement :

	BP 2007	CA 2007	BP 2008
011- Charges à caractère général	8 822 600,00	8 672 930,52	9 213 100,00
012- Charges de Personnel	495 940,00	462 259,53	545 300,00
65- Autres Charges de gestion courante	65 200,00	62 709,46	65 500,00
66- Charges Financières	98 685,00	95 068,41	77 700,00
67- Charges Exceptionnelles	10 000,00	2 381,19	5 000,00
042- Opérations d'ordre transfert entre section	283 300,00	283 248,25	283 452,00
022- Dépenses imprévues	300 000,00	0,00	200 000,00
023- Virement section d'investissement	0,00	0,00	0,00
<b>SMICTOM DU SUD-EST DE L'ILLE ET VILAINE</b> <b>13</b>		<b>Comité</b>	
<b>TOTAL DEPENSES DE FONCTIONNEMENT</b>	<b>10 075 725,00</b>	<b>9 578 597,36</b>	<b>10 390 052,00</b>

Recettes de fonctionnement :

	BP 2007	CA 2007	BP 2008
013- ATTENUATION DE CHARGES	0,00	3 912,15	0,00
70- PRODUITS DES SERVICES	1 451 500,00	1 903 791,14	1 656 500,00
73- IMPOTS ET TAXES	0,00	0,00	0,00
74- SUBVENT°PARTICIPAT° EEE	1 260 000,00	1 215 946,43	1 345 000,00
75- AUTRES PRODUITS GESTION COURANTE	16 250,00	17 230,94	18 325,00
76- PRODUITS FINANCIERS	0,00	0,00	0,00
77- PRODUITS EXCEPTIONNELS	0,00	9 005,28	36 000,00
042- OPERATION ORDRE ENTRE SECTION	12 010,00	12 005,99	12 010,00
043- OPERATION ORDRE A L'INT DE SECTION FCT	0,00	0,00	0,00
74- PARTICIPATION COMMUNAUTES	6 582 386,11	6 564 696,46	6 791 645,35
<b>RECETTES DE FONCTIONNEMENT</b>	<b>9 322 146,11</b>	<b>9 726 588,39</b>	<b>9 859 480,35</b>

INVESTISSEMENT :

Dépenses d'investissement :

	BP 2007	REALISE 2007	REPORT	PREVISION NOUVELLE	PREVISION TOTALE
020- DEPENSES IMPREVUES	22 612,65	0,00	0,00	22 600,00	22 600,00
10- DOTATIONS, FONDS DIV, et RESERVES	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
13-SUBVENTION D'INVESTISSEMENT	12 010,00	12 005,99	0,00	12 010,00	12 010,00
16- EMPRUNTS, DETTES ASSIMILEES	404 000,00	399 919,47	0,00	345 000,00	345 000,00
20- IMMOBILISAT°INCORPORELLES	500,00	309,41	0,00	1 500,00	1 500,00
21- IMMOBILISATIONS CORPORELLES	3 000,00	2 056,24	0,00	4 500,00	4 500,00
23- IMMOBILISATIONS EN COURS	275 734,56	53 661,77	221 847,20	601 152,80	823 000,00
041- OPERATIONS PATRIMONIALES	120 106,70	120 106,70	0,00	0,00	0,00
<b>TOTAL DEPENSES D'INVESTISSEMENT</b>	<b>837 963,91</b>	<b>588 059,58</b>	<b>221 847,20</b>	<b>986 762,80</b>	<b>1 208 610,00</b>

Recettes d'investissement :

	BP 2007	CA 2007	REPORT	PREVISION NOUVELLE	PREVISION TOTALE
021- VIREMENT SECTION FONCTIONNEMENT	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
024- PRODUIT CESSION IMMOS	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
10- DOTATIONS, FONDS DIV, et RESERVES	121 820,26	137 982,26	0,00	434 388,27	434 388,27
13- SUBVENTIONS D'INVESTISSEMENT	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
16- EMPRUNTS ET DETTES ASSIMILEES	267 007,65	0,00	0,00	491 762,80	491 762,80
040- OPERATION D'ORDRE ENTRE SECTION	283 300,00	283 248,25	0,00	283 452,00	283 452,00
041- OPERATIONS PATRIMONIALES SMICTOM DU SUD-EST DE L'ILLE ET VILAINE	120 106,70	120 106,70	0,00	0,00 Comité Syndi	0,00
<b>TOTAL RECETTES D'INVESTISSEMENT</b>	<b>792 234,61</b>	<b>541 337,21</b>	<b>0,00</b>	<b>1 209 603,07</b>	<b>1 209 603,07</b>

*En résumé, M. INESTA indique que les dépenses de fonctionnement réalisées sont inférieures aux prévisions (filières, redevance spéciale, ventes extérieures). Des économies ont été réalisées sur certains postes – CVED, collecte, frais généraux – les dépenses imprévues budgétées à hauteur de 300 000 € non pas été employées. Les recettes ont été supérieures aux prévisions (filières, redevance spéciale, ventes extérieures). Pour la section d'investissement, toutes les dépenses d'investissement n'ont pas été réalisées, notamment les opérations liées aux déchetteries. Les recettes d'investissement sont quant à elles inférieures aux prévisions, notamment la réalisation d'un emprunt.*

*M. LE PRESIDENT EXPOSE :*

*« Après s'être fait présenter le budget primitif de l'exercice 2007 et les décisions modificatives qui s'y rattachent, les titres définitifs des créances à recouvrer, le détail des dépenses effectuées et celui des mandats délivrés, les bordereaux de titres de recettes, les bordereaux de mandats, le compte de gestion dressé par M. le Trésorier accompagné des états de développement des comptes de tiers ainsi que l'état de l'actif, l'état du passif, l'état des restes à recouvrer et l'état des restes à payer ;*

*Après avoir entendu le compte administratif de l'exercice 2007, approuvé par délibération du Comité Syndical n°1 en date du 16 Février 2008,*

*Après s'être assuré que le receveur a repris dans ses écritures le montant de chacun des soldes figurant au bilan de l'exercice 2007, celui de tous les titres de recettes émis et celui de tous les mandats de paiement ordonnancés et qu'il a procédé à toutes les opérations d'ordre qu'il a été prescrit de passer dans ses écritures,*

*Statuant sur l'ensemble des opérations effectuées du 1<sup>er</sup> janvier 2007 au 31 décembre 2007, y compris celles relatives à la journée complémentaire,*

*Statuant sur l'exécution du budget de l'exercice 2007 en ce qui concerne les différentes sections budgétaires,*

*Statuant sur la comptabilité des valeurs inactives,*

**LE PRESIDENT DEMANDE AU COMITE SYNDICAL D'APPROUVER LE COMPTE DE GESTION DRESSE, POUR L'EXERCICE 2007 PAR LE TRESORIER, N'APPELLANT NI OBSERVATION NI RESERVE DE SA PART.**

**Après en avoir délibéré, Le COMITE SYNDICAL, à l'unanimité des membres présents, approuve le compte de gestion dressé pour l'exercice 2007 par le Receveur, visé et certifié conforme par l'ordonnateur, n'appelant ni observation ni réserve de sa part.**

*ISOPE remercie le Bureau de vote, ainsi que l'équipe administrative pour le bon déroulement de la séance. ISOPE remercie l'Assemblée pour la confiance accordée.*

**L'ordre du jour de la séance étant épuisé, la séance est levée à 22h30.**